



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société AMER-SIL SA a introduit une demande de modification non-substantielle relative à la modification des conditions de l'autorisation N° 1/19/0389 à Kehlen, 61, rue d'Olm.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°1/22/0828 du 6 janvier 2023 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 13 janvier jusqu'au 28 janvier 2023 inclus.

Kehlen, le 13 janvier 2023

Le Bourgmestre,
Félix Eischen,

Le Secrétaire,
Marco Haas,



30/01/2023